

Je désire signaler ici certains de ces impôts injustifiables. D'abord, l'impôt sur la consommation de l'électricité. J'ai déjà signalé l'injustice de cette taxe qui frappe le montant de la facture au lieu de la quantité d'énergie consommée, d'où il suit qu'une personne résidant dans une région comme la mienne où le coût de la production est élevé doit verser un impôt plus lourd que celle qui demeure dans une région, comme Ottawa, où la production est moins chère. Au cours de la guerre, cette taxe, non son mode d'application, était défendable du fait qu'elle aidait à la conservation de l'électricité, mais la guerre étant finie, il n'y a plus lieu de décourager les usagers de cette source d'énergie; au contraire, chacun devrait obtenir à bon compte l'éclairage et l'énergie électriques.

On a beaucoup parlé du prix des tablettes de chocolat et des eaux gazeuses. Je ne veux pas revenir sur un point que d'autres ont discuté, mais bien des gens m'ont écrit à ce sujet, et je me crois tenu d'exposer les vues de mes électeurs sur cette question.

On considère qu'il serait temps de supprimer ces impôts vexatoires, qui atteignent surtout les jeunes gens et les écoliers. L'argent de poche dont disposent les écoliers a sans doute diminué dans la même proportion que les ressources pécuniaires de leurs parents, et le Gouvernement n'a pas été étranger à cette dernière diminution. Tout le monde voudrait voir augmenter la production ainsi que l'utilisation des denrées de consommation, mais une autre taxe qu'on ferait bien de reviser y met obstacle; je veux parler de la taxe à laquelle sont assujettis bien des articles que vendent les bijoutiers et les quincailliers.

Il est difficile de faire croire aux jeunes ex-militaires qui fondent un foyer, que les réveille-matin sont des objets de luxe, ou que les couteaux et les fourchettes entrent dans cette même catégorie. Il convient d'abolir l'impôt qui frappe ces articles, de même que la taxe imposée à certains objets de luxe, dont nos gens ont dû se priver pendant la longue disette des années de guerre.

Puisque le présent budget ne diminue aucunement le coût de la vie, est-il étonnant qu'on réclame de toutes parts le relèvement des salaires et des traitements? J'ai appris avec plaisir que les instituteurs des écoles publiques, à Saskatoon, d'où je viens, ont bénéficié récemment d'un supplément de \$100 par année. Le journal qui rapportait la nouvelle a signalé que la cherté de la vie avait motivé cette augmentation. On réclame un accroissement des salaires et des traitements à cause uniquement de la hausse des prix indiquée sur les étiquettes des marchandises en magasin.

Voilà pour les lacunes du programme. Examinons maintenant son aspect positif. On a trop applaudi, à mon sens, aux dégrèvements, qui ne méritaient pas tant d'acclamations. Le ministre a cité des pourcentages qui peignent tout en rose. Si j'ai bonne mémoire, la proportion du dégrèvement atteint 54 p. 100 dans le cas des faibles revenus. Mais le tableau paraît moins riant quand on substitue des dollars aux pourcentages. Que signifie par exemple cette réduction publiée à grand fracas aux yeux du célibataire qui touche \$800 par année? Comme se traduit-elle en espèces sonnantes et trébuchantes? A compter de juillet prochain, le contribuable en cause bénéficiera d'un dégrèvement de 50c. par mois. En regard du coût accru de la vie, que vaut cette misère? On a dit que le père de trois enfants touchant \$150 par mois, qui obtiendra en juillet prochain, si sa famille survit alors, un dégrèvement de 19c. par semaine, devra verser plusieurs fois ce montant chaque semaine pour acquitter la majoration du prix des denrées alimentaires.

Je critique surtout cet aspect du budget parce qu'on prive les consommateurs,—surtout ceux qui n'en ont pas les moyens,—de sommes importantes afin de créer un surplus et de verser des montants considérables, sous forme de dégrèvement d'impôt, à ceux qui touchent des revenus élevés. Je ne vise aucunement ceux,—et ils sont rares,—dont les revenus atteignent \$200,000 ou le chiffre qu'on a mentionné cet après-midi. L'argent utilisé pour réduire l'impôt grevant les revenus des gens plus fortunés provient en partie de la suppression des subventions versées par l'Etat à l'égard de bien des denrées essentielles comme le sucre, le lait, le thé, le savon et autres articles semblables. Cependant, le Gouvernement se propose de supprimer entièrement l'impôt sur les surplus de bénéfices au cours de la présente année. Considéré sous cet aspect, le budget n'apporte aucun allègement à ceux qui ont des revenus insuffisants pour acquitter l'impôt, voire à tout citoyen dont le revenu est modique.

Il est faux de prétendre que la réduction favorise surtout les gens à faibles revenus. Ces derniers devraient être exonérés de l'impôt. A cet égard, je suis convaincu que le Gouvernement aurait dû réduire les impôts en relevant l'exemption à \$1,000 par année, dans le cas d'un célibataire, et à \$2,000 dans le cas des gens mariés. Bien entendu, cela aurait réduit davantage le nombre de personnes assujetties à l'impôt sur le revenu. Comme le ministre l'a avoué dans son exposé, moins de la moitié des salariés doivent acquitter l'impôt. Il avoue donc que bon nombre de Canadiens vivent pauvrement au